

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 02 NOVEMBRE 2015

ORDRE DU JOUR

DIRECTION GENERALE

1. **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2015 – Approbation**

DIRECTION DES FINANCES

2. **BUDGET PRIMITIF 2015** : Décision modificative budgétaire n° 02

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

3. **Aménagement et requalification du square des « Forges »** -- lancement de la procédure de mise en appel d'offres ouvert
4. **RUE JD FAURE** – convention particulière relative à l'enfouissement des équipements de communications électroniques avec France Telecom
5. **Approvisionnement et livraison de produits d'entretien pour le nettoyage des locaux municipaux et offices de restauration** – appel d'offres ouvert
6. **MARCHE DE CARBURANT** – appel d'offres ouvert
7. **PARC URBAIN LE PRIEURE, ESPACE BOISE CLASSE** : acquisition de parcelles auprès de Mme MAGNIEZ Edwige
8. **JARDINS OUVRIERS** - acquisition de parcelles auprès de Madame BADOUCHE Claudine
9. **JARDINS OUVRIERS** - acquisition de la parcelle cadastrée AH 34 auprès de Monsieur et Madame RUTIGLIANO Francis
10. **L'OREE DES CHAMPS** - Rétrocession des voiries, réseaux divers, espaces verts et abandon de sol par Oise Habitat
11. **RESIDENCE JACOBEE** - Reprise du sol d'alignement cadastré AL 982 et AL 984 auprès de Oise Habitat
12. **GARE CŒUR D'AGGLOMERATION** - Avenant à la convention du groupement de commande

DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DE LA CITOYENNETE

13. **SPORT/ENFANCE – MONTATAIRE BASKET BALL** – Convention de partenariat. Activités physiques et sportives durant les temps d'activité périscolaire (TAP) et les stages sportifs
14. **SPORT – Tennis Club de Montataire** – Versement d'un acompte sur la subvention annuelle 2016
15. **Association JADE** – Rapport d'activités – Année 2014
16. **Association JAD'INSERT** – Rapport d'activités – Année 2014
17. **Dotation de développement urbain 2015** – tableau des demandes de financement
18. **Réhabilitation de la Halle Perret en pôle culturel** – demande de subvention

DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE L'EDUCATION ET DE LA CULTURE

19. **PETITE ENFANCE : Badge crèche** – tarif en cas de perte

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

20. **LOGEMENT DE FONCTIONS** : modification de la concession de logement de fonction du Directeur des Services Techniques

21. **CONSULTATION MEDECINE CRECHE** - Renouvellement de la convention avec la MICE (Mutuelle Interentreprises de Creil et ses environs)

DIRECTION GENERALE

22. **DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES** – Compte rendu

L'an Deux Mil Quinze, le lundi 02 novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 27 octobre Deux Mil Quinze, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean Pierre BOSINO, Maire de la commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – Mme BELFQUIH - M. CAPET – M. RAZACK – Mme BUZIN – M. KORDJANI – M. D'INCA - Mme LESCAUX - Mme DUTRIAUX - M. RUFFAULT - Mme BLANQUET – M. MERCIER – Mme KHACHAB — M. BELOUAHCHI (à partir du point n°11) - Mme SALOMON - Mme LOBGEAIS - Mme TOURE – M. TOUBACHE - Mme DAILLY - M. GAMBIER - Mme NIDALHA - M. GODARD.

ETAIENT REPRESENTES : M. BOYER représenté par M.Ruffault- Mme SAUVAGE représentée par Mme Dailly - Mme REZZOUG représentée par Mme Lobgeois - M. CANONNE représenté par M.Mercier- M. LABET représenté par Mme Nidalha.

ETAIENT EXCUSES : M. BELOUAHCHI (jusqu'au point n°10) – Mme BOUKALLIT – M. BENOIST – M. TUIL.

ETAIENT ABSENTS : Mme SALMONA – M. HEURTEUR – M. VIELLET.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Sarah KHACHAB

01 – CONSEIL MUNICIPAL – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE 28 SEPTEMBRE 2015

Le procès verbal du conseil municipal du 28 septembre 2015 est présenté aux membres du conseil municipal.

Le procès verbal est adopté avec 23 voix Pour, et 3 voix Contre.

02 - BUDGET PRIMITIF 2015 – décision modificative N° 2

Sur le rapport de Monsieur Azide RAZACK, Adjoint au Maire chargé de l'élaboration citoyenne du budget, finances et commission communale des impôts,

Vu l'avis de la Commission Finances du 7 octobre 2015,

Considérant que le Budget Primitif 2015, voté le 23 mars 2015, nécessite certains réajustements,

Qu'il s'agit de procéder aux écritures ci-après :

1) **Section de Fonctionnement :**

Transfert de crédits en investissement pour l'achat de matériels et mobiliers divers.

2) **Section d'Investissement :**

Dépenses

- Achat d'un nouveau tracteur
- Report de divers travaux :
 - 1) remplacement de fenêtres à la mairie
 - 2) création d'un bureau pour les agents de la police rurale
 - 3) réfection des escaliers de la RPA
 - 4) séparation des vestiaires au stade K. Sellier
 - 5) réalisation d'une centrale d'air et changement des huisseries au stade Marcel Coëne
 - 6) changement des huisseries à l'école maternelle J.Decour
- Suppression de crédits, suite à une surestimation des travaux concernant l'aire de stationnement du parking rue J.D Faure
- Changement d'imputation budgétaire concernant l'OPCU (mission d'ordonnancement, pilotage et de coordination urbaine)
- Report de crédits relatifs aux travaux de la Halle PERRET

Recettes

- Subvention versée pour le bibliobus dans le cadre de la Dotation Politique de la Ville 2015
- Report de subvention concernant la Halle PERRET (au prorata des travaux reportés)
- Report de crédits relatifs à la cession de la gendarmerie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide avec 25 voix Pour et 1 Abstention de procéder à la Décision Modificative suivante :

Code Service Opération	Chapitre	Fonction	Article	I - SECTION de FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
DSP2.110	011	64	60632	DLSEC - Ram Fournitures de petit équipement	-500,00	
DSP2.12	011	64	6248	DLSEC - Multi-accueil Transports divers	-72,00	
DSP2.22	011	411	6188	DJC - Animations sportives Autres frais divers	-6 000,00	
				<i>S/Total Mouvements réels</i>	-6 572,00	0,00
DSF2.09	023	01	023	DSF - Opérations non ventilables Virement à la section d'investissement	6 572,00	
				<i>S/Total Mouvements d'ordre</i>	6 572,00	0,00
TOTAL Fonctionnement					0,00	0,00

Code Service Opération	Chapitre	Fonction	Article	II - SECTION d'INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
DST1.07	21	821	21571	Voirie Matériel roulant de voirie	52 000,00	
DST1.08	13	321	1321	Parc automobile Etat		40 000,00
DSP1.110	21	64	2184	DLSEC - Ram Mobilier	500,00	
DSP1.22	21	412	2184	DJC - Animations sportives Mobilier	6 000,00	
DRH1.10	21	020	2188	DRH1.10 Médecine préventive Autre matériel	72,00	
00001	23	020	2313	Mairie centrale Construction	-16 000,00	
00003	23	020	2313	Ateliers municipaux Construction	-30 000,00	
00010	23	61	2313	Résidence RPA Construction	-35 000,00	
00052	23	411	2313	Stade K. Sellier Construction	-11 000,00	
9054	9054	412	2313	Stade Marcel Coëne Construction	-180 000,00	
9067	9067	311	2313	Ecole de musique Construction	-315 000,00	
	13	311	1322	Régions		-165 000,00
9068	9068	824	2315	Aires de stationnements Installations, matériel et outillage technique	-100 000,00	
9069	9069	213	2313	Gros travaux dans les établissements scolaires Construction	-200 000,00	
9059	9059	824	2315	PRU Traitement des vories Martinets Installations, matériel et outillage technique	-12 000,00	
DSF2.18	204	812	2041512	DSF - Subventions d'équipement Subventions versées GFP de rattachement	12 000,00	
DSF1.34	024	01	024	DSF - Cessions foncière Produits des cessions d'immobilisations		-710 000,00
DSF1.09	16	01	1641	DSF - Opérations non ventilables Emprunts en euros		
				<i>S/Total Mouvements réels</i>	-828 428,00	-835 000,00
DSF1.09	021	01	021	DSF - Opérations non ventilables Virement de la section de fonctionnement		6 572,00
				<i>S/Total Mouvements d'ordre</i>	0,00	6 572,00
TOTAL Investissement					-828 428,00	-828 428,00

03 - AMENAGEMENT ET REQUALIFICATION DU SQUARE DES « FORGES » - PROCEDURE DE MISE EN APPEL D'OFFRES OUVERT.

Sur le rapport de Monsieur CAPET, Adjoint au Maire chargé de la maintenance du patrimoine et de l'amélioration du cadre de vie, exposant :

La Communauté de l'Agglomération Creilloise a réalisé en 2013 l'aménagement du carrefour des « Forges ».

Ce carrefour a permis de requalifier le quartier situé en entrée de ville et ainsi d'assurer la liaison multimodale de transition avec le boulevard urbain Irène et Frédéric Joliot Curie.

Aujourd'hui, la ville souhaite aménager un square d'agrément sur un espace libre situé à l'angle de la rue Lénine et l'avenue de la Libération et qui fera entre autre, le lien indispensable entre le carrefour des « Forges » et le nouveau quartier du « Clos de l'Orme ».

L'aménagement de ce square véritable nœud de desserte pour les piétons, consistera à redessiner et à réorganiser les chemins en fonction des intérêts locaux, (commerces, aire de stationnement, transports collectifs,...).

Une aire de jeux, adaptée aux jeunes enfants, sera implantée sur le site et des espaces de repos viendront compléter les aménagements.

L'aire de stationnement pour les véhicules sera requalifiée et conservée sur son emplacement actuel.

Un inventaire des végétaux existants nous permettra de conserver les arbres de qualité, après sélection et un programme de plantations complémentaire parachèvera l'ensemble.

Un éclairage public performant et conforme à notre schéma directeur lumière sera installé et sécurisera les lieux.

Enfin, du mobilier urbain de qualité et en harmonie avec celui existant sera installé.

Ce projet a fait l'objet d'une concertation avec les riverains, lors de deux réunions publiques et a reçu un avis favorable.

Considérant qu'il convient désormais de désigner les entreprises devant réaliser les travaux et que compte tenu de la spécificité de ce chantier, il y aura lieu de diviser ce programme en plusieurs lots,

Considérant que le montant des travaux estimé par le maître d'œuvre s'élève à 295.000 € TTC
Il est proposé de lancer la consultation des entreprises par l'organisation d'un appel d'offres ouvert en lots séparés,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'Unanimité,

Approuve le projet.

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à lancer la procédure d'appel d'offres et à signer les pièces des marchés à intervenir avec les sociétés les mieux-disantes.

Précise que les dossiers de consultation des entreprises seront délivrés, à titre payant, sur la base des tarifs adoptés par le conseil municipal dans sa séance du 8 octobre 2007.

04 - RUE JEAN DOMINIQUE FAURE - ENFOUISSEMENT DES EQUIPEMENTS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES - CONVENTION AVEC FRANCE TELECOM

Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :

Vu la loi n° 575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique,

Vu le nouvel article L 2224-35 du Code Général des Collectivités Territoriales, concernant les modalités d'enfouissement des réseaux de télécommunication, installés sur un support de ligne aérienne du réseau public de distribution d'électricité,

Considérant les modalités d'application de cet article, négociées au niveau national entre l'Association des Maires de France, la Fédération Nationale des Collectivités concédantes, les Régies et France Télécom,

Considérant que le marché de travaux n°2015/25 prévoit le financement des prestations de la ville de Montataire, en matière de génie civil, relatives à la dissimulation du réseau de télécommunication de la rue Jean Dominique FAURE,

Considérant que la ville de Montataire prend à sa charge les coûts de construction des infrastructures,

Considérant que France Télécom prend à sa charge les coûts d'ingénierie, de dépose et de réinstallation en souterrain et de remplacement des équipements de communications électroniques, ainsi que l'entretien de ses équipements,

Considérant que l'étude financière fait ressortir un montant dû par France Télécom à la ville de Montataire de 1 877,05 € HT, correspondant au remboursement de matériel de génie-civil pour la rue Jean Dominique FAURE.

Considérant que l'étude financière fait ressortir un montant dû par la ville de Montataire à France Télécom de 1 449,36 € HT, correspondant à la participation aux frais d'études et travaux de câblage,

Qu'un titre de recette exécutoire sera émis à l'encontre de France Télécom.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise à l'Unanimité Monsieur le Maire à signer une convention avec France Télécom définissant les modalités techniques et financières relatives à l'opération.

05 - MARCHE PUBLIC – Approvisionnement et livraison de produits d'entretien pour le nettoyage des locaux municipaux et offices de restauration – appel d'offres ouvert

Sur le rapport de Monsieur TOUBACHE Nasser, conseiller municipal, exposant :

Considérant que le marché à bons de commande « approvisionnement et livraison de produits d'entretien pour le nettoyage des locaux municipaux et offices de restauration se termine le 14 avril 2016 ;

Il est proposé de lancer, pour une durée d'un an avec possibilité d'une reconduction expresse de deux fois un an, une nouvelle consultation décomposée en lots, sous la forme d'un appel d'offres ouvert et désignée comme suit :

- **lot 1 : produits d'entretien ménage** (montant mini : 29 264,21 € HT soit 35 000,00 € TTC; montant maxi : 62 709,03 € HT soit 75 000, 00 € TTC) ;

- **lot 2 : produits d'entretien destinés aux offices de restauration** (montant mini : 12 541,80 € HT soit 15 000 € TTC ; montant maxi : 29 264,21 €HT soit 35 000 € TTC) ;

- **lot 3 : sacs poubelles** (montant mini 5 016,72 € HT soit 6 000,00 € TTC ; montant maxi : 20 066,89 € HT soit 24 000,00 € TTC).

Considérant le choix de lancer un appel d'offres ouvert,

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

A l'Unanimité,

Valide le dossier,

Autorise Monsieur le Maire à lancer une procédure d'appel d'offres ouvert,

Autorise Monsieur le maire à signer les pièces à intervenir avec les sociétés les mieux disantes et toutes les pièces s'y rapportant.

06 - MARCHÉ DE CARBURANT – APPEL D'OFFRES OUVERT

Sur le rapport de Monsieur MERCIER Jean-Pierre, conseiller municipal, exposant :

Considérant que le marché de carburant arrive à échéance en février 2016,

Considérant les montants dépensés en 2013 et 2014 sur les deux lots,

- lot 1 : fourniture de super carburant et de gazole par approvisionnement à la pompe : 40.069,44 € TTC (33.502,88 HT – taux 19,6 %) en 2013 et 39.319,08 € TTC (32.765,90 – taux 20%) en 2014.

- lot 2 : fourniture de gazole destiné aux services municipaux de Montataire avec livraison au magasin : 67.572,99 € TTC (56.499,16 HT) en 2013 et 76.060,57 € TTC (63.383,81 HT) en 2014.

Il est proposé de lancer, pour une durée d'un an avec possibilité d'une reconduction expresse de deux fois un an, une nouvelle consultation décomposée en lots, sous la forme d'un appel d'offres ouvert et désignée comme suit :

- **lot 1 : fourniture de supers carburant et de gazole par approvisionnement à la pompe** (montant mini HT : 20.000 € ; montant maxi HT : 50.000 €) ;
- **lot 2 : fourniture de gazole destiné aux services municipaux de Montataire avec livraison au magasin** (montant mini HT : 38.000 € ; montant maxi HT : 84.000 €) ;
- **lot 3 : fourniture de gazole non routier (GNR) destiné aux services municipaux de Montataire avec livraison au magasin** (montant mini HT : 7.000 € ; montant maxi HT : 27.000 €) ;

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

A l'Unanimité

Valide le dossier,

Autorise Monsieur le Maire à lancer une procédure d'appel d'offres ouvert,

Autorise Monsieur le maire à signer les pièces à intervenir avec les sociétés les mieux disantes et toutes les pièces s'y rapportant.

07 - PARC URBAIN LE PRIEURE, ESPACE BOISE CLASSE – Acquisition de parcelles auprès de Madame MAGNIEZ Edwige

Sur le rapport de Monsieur D'INCA, Adjoint au Maire, chargé des questions d'Urbanisme et de Développement économique local, exposant :

Vu le plan cadastral,

Considérant la proposition de Madame MAGNIEZ de vendre à la Ville les parcelles dont elle est propriétaire,

Considérant que lesdites parcelles sont situées en zones N - NL, rouge clair du PPRI dans le Parc Urbain du Prieuré, et en zone N, espace boisé classé au Plan Local d'Urbanisme approuvé le 30 septembre 2013,

Considérant l'opportunité offerte à la Ville de poursuivre la constitution du patrimoine foncier non bâti communal et de régulariser la propriété de l'aménagement réalisé dans le Parc du Prieuré,

Considérant l'accord de Madame MAGNIEZ sur le prix proposé,

Considérant l'utilité de cette opération,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

DECIDE l'acquisition des parcelles cadastrées AC 123 (248 m²), AC 126 (217 m²), AC 141 (61 m²), AC 163 (45 m²) sises lieudit « Entre deux Moulins Ouest », AE 139 (164 m²), AE 376 (25 m²) représentant une superficie de 760 m² au prix de 380 €, ainsi que l'acquisition de la parcelle de bois classé, cadastrée AC 69 (296 m²) sise lieudit « Cote de la Dehors » au prix de 358,16 €.

RECONNAIT l'aménagement du Parc urbain le Prieuré à vocation d'espace public.

INTEGRE les dites parcelles dans le domaine public communal.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte à intervenir.

08 - JARDINS OUVRIERS – Acquisition de parcelles auprès de Madame BADOUCHE Claudine

Sur le rapport de Monsieur RUFFAULT Rémy, conseiller municipal, exposant :

Vu le plan cadastral,

Considérant la proposition de Madame BADOUCHE, de vendre à la Ville des parcelles dont elle est propriétaire,

Considérant que lesdites parcelles sont situées en zone Nj, secteur des Jardins Ouvriers au Plan Local d'Urbanisme,

Considérant l'opportunité offerte à la Ville, de poursuivre la constitution de ses réserves foncières sur le secteur des Jardins Ouvriers,

Considérant l'accord de Madame BADOUCHE sur le prix proposé,

Considérant l'utilité de cette opération,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE

DECIDE l'acquisition des parcelles cadastrées AH 60 (450 m²), AH 84 (69 m²), AH 93 (106 m²), AH 434 (136 m²) sises lieudit « Les Sablons » représentant une superficie de 761 m² au prix de 2 283 €.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte à intervenir.

09 - JARDINS OUVRIERS – Acquisition de la parcelle cadastrée AH 34 auprès de Monsieur et Madame RUTIGLIANO Francis

Sur le rapport de Madame TOURE Hadja, conseillère municipale, exposant :

Vu le plan cadastral,

Considérant la proposition de Monsieur et Madame RUTIGLIANO, de vendre à la Ville la parcelle dont ils sont propriétaires,

Considérant que cette parcelle est située en zone Nj, secteur Jardins Ouvriers au Plan Local d'Urbanisme approuvé le 30 septembre 2013,

Considérant l'opportunité offerte à la Ville de poursuivre la constitution de ses réserves foncières sur le secteur des Jardins Ouvriers,

Considérant l'accord de Monsieur et Madame RUTIGLIANO sur le prix proposé,

Considérant l'utilité de cette opération,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

DECIDE l'acquisition de la parcelle cadastrée AH 34 (217 m²), au prix de 651 €.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte à intervenir.

10 - L'OREE DES CHAMPS – Parcelles ZD 511-570-564-569-565-568-517-567-510-509-566-571-516-572 – Rétrocession des voiries, réseaux divers, espaces verts et abandon de sol par OISE HABITAT

Sur le rapport de Monsieur D'INCA, Adjoint au Maire, chargé des questions d'Urbanisme et de Développement économique local, exposant :

Vu la délibération du conseil municipal en date du 15 novembre 2010, créant un groupement de commande pour la réalisation des travaux de voiries, liés à l'opération,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 26 mars 2012, portant sur la rétrocession des voiries, réseaux divers et espaces communs de ladite opération,

Vu la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux du permis d'aménager 06041414T0001, relative à l'opération L'Orée des Champs, déposée le 15 décembre 2014,

Vu la délibération du conseil communautaire de la CAC en date du 24 septembre 2015, validant la conformité des travaux d'assainissement au regard du dossier réalisé par l'aménageur,

Vu le plan cadastral,

Considérant qu'il y a désormais lieu de procéder à la rétrocession des voiries, réseaux divers, espaces verts, après l'achèvement des travaux, après la conformité des réseaux d'assainissement délivrée par la CAC, préalable au transfert des réseaux et ouvrages dans son domaine de gestion,

Considérant la nécessaire régularisation du titre de propriété de l'assiette foncière accueillant la Maison de Santé (ZD 565 (1 683 m²))

Considérant l'utilité de cette opération, constituant un nouveau quartier de vie locale pour la commune,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

ACCEPTE la rétrocession, à titre gratuit, des parcelles à usage de voiries (Chemin Vert, rue des Champs, rue des Roinsettes, rue de la Coulée Verte), réseaux divers, espaces verts et abandon de sol, cadastrées ZD 511 (123 m²), ZD 570 (3 291 m²), ZD 564 (145 m²), ZD 569 (357 m²), ZD 565 (1 683 m²), ZD 568 (488 m²), ZD 517 (144 m²), ZD 567 (514 m²), ZD 510 (1 m²), ZD 509 (6 m²), ZD 566 (488 m²), ZD 571 (149 m²), ZD 516 (279 m²), ZD 572 (272 m²) représentant une surface totale de 7 940 m², sises avenue Anatole France et lieudit « La Justice », situées en zone UC du PLU.

DECIDE d'incorporer les voiries, réseaux divers, espaces verts et autres parcelles dans le domaine public communal.

TRANSFERE la gestion des réseaux d'eau et d'assainissement à la CAC.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte à intervenir.

11 - RESIDENCE JACOBEE – Reprise du sol d'alignement cadastré AL 982 et AL 984 auprès de OISE HABITAT

Sur le rapport de monsieur D'INCA, Adjoint au Maire, chargé des questions d'Urbanisme et de Développement économique local, exposant :

Vu les permis de construire réalisés 06041412T0029 et 06041412T0030, portant respectivement sur la construction de 8 logements collectifs locatifs et 1 cellule commerciale en front de rue, ainsi que sur 1 maison d'habitation par OISE HABITAT, rue de la République,

Vu le plan de division réalisé par 49°NORD, annexé ci-après, délimitant le surplus de 100 m² correspondant au sol d'alignement à céder à la Ville,

Considérant la livraison de ce programme de construction, dénommé RESIDENCE JACOBEE le 25 avril 2015,

Considérant qu'il convient de régulariser la propriété du sol d'alignement,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

DECIDE d'acquérir auprès de OISE HABITAT, le sol d'alignement cadastré AL 982 (99 m²) et AL 984 (1 m²) à l'Euro Symbolique.

DECIDE de classer dans le domaine public communal, le sol d'alignement cadastré AL 982 et AL 984 d'une superficie totale de 100 m².

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte à intervenir.

12 - GARE CŒUR D'AGGLOMERATION – AVENANT A LA CONVENTION DU GROUPEMENT DE COMMANDE GARE CŒUR D'AGGLO

Sur le rapport de Monsieur D'INCA, Adjoint au Maire, chargé des questions d'Urbanisme et de Développement économique local, exposant :

VU le protocole du 14 décembre 2009 signé entre la Région Picardie, le Conseil général de l'Oise, la CAC, le SMTCO, la SNCF, RFF (aujourd'hui SNCF Réseau), la Ville de Creil et la Ville de Nogent-sur-Oise, pour une durée de 5 ans, visant à élaborer un projet commun d'intermodalité des transports et de renouvellement urbain autour de la gare de Creil,

Vu le dialogue compétitif ayant permis de retenir l'Agence Nicolas Michelin et Associés (ANMA) pour la réalisation du Plan Guide dans le cadre d'un groupement de commande (Conseil régional de Picardie, la CAC, les villes de Creil et de Nogent-sur-Oise et RFF), et ayant abouti à une première ébauche de programmation et d'organisation territoriale sur le périmètre de projet s'étendant sur 270 hectares autour de la future gare TERGV de Creil,

VU la délibération de la Communauté d'Agglomération Creilloise en date du 24 septembre 2015, portant un avis favorable à l'Avenant de la Convention signée avec l'ANMA, intégrant la Ville de Montataire à la liste des membres du Groupement de Commande,

CONSIDERANT le Projet de Territoire porté par l'Agglomération creilloise où le Cœur d'Agglo était un axe fondamental du développement territorial, la ville de Montataire se positionnait dans le processus d'élaboration du Plan Guide GARE CŒUR D'AGGLO en tant que membre de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale ; elle n'était pas co-financier,

CONSIDERANT l'importance de la mission d'urbaniste conseil de l'ANMA, permettant d'envisager la mise en œuvre opérationnelle de la version 1 du Plan Guide, tout en assurant son évolution en cohérence avec les impératifs temporels, fonctionnels et réglementaires en vigueur, un Avenant est nécessaire afin de pouvoir anticiper un référentiel de projet complet et adapté prenant en compte l'ensemble des paramètres utile à cet aménagement futur du territoire,

CONSIDERANT une répartition équitable entre les membres du groupement de Commande fonction des impacts territoriaux et des compétences relatives à chacun des acteurs cités ci-dessous :

Membres du groupement de commandes	Montant estimé de la part de chaque membre en euro HT	Taux de participation
Communauté de l'Agglomération Creilloise	178 840	31 %
Commune de Nogent-sur-Oise	75 720	13 %
Commune de Creil	75 720	13 %
Commune de Montataire	38 880	7%
Réseau ferré de France	30 000	5%
Conseil Régional de Picardie	178 840	31 %
Total	578 000	100 %

CONSIDERANT l'enjeu de ce projet d'envergure pour le territoire, accompagnant l'arrivée de l'infrastructure TERGV en poursuivant un intérêt général certain au travers des mutations urbaines et économiques souhaitées,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE l'entrée de la Ville de Montataire dans le groupement de Commande Gare cœur d'Agglo.

APPROUVE la participation financière répartie entre les membres du groupement de commande.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à l'Avenant à la Convention ANMA.

13 - SPORT/ENFANCE - MONTATAIRE BASKET BALL - Convention de partenariat entre la Ville et le Montataire Basket-Ball - Activités physiques et sportives durant les temps d'activités périscolaires (TAP) et les stages sportifs.

Sur le rapport de Monsieur Rémy RUFFAULT, conseiller municipal, exposant :

Vu la délibération du conseil municipal en date du 23 juin 2014 actualisant la mise à disposition de moyens humains au service de diverses associations dont le Montataire Basket Ball,

Vu le contrat d'objectifs établi entre la mairie de Montataire et le Montataire Basket Ball pour la période de 2015 à 2018,

Vu la sollicitation du Montataire Basket Ball,

Vu la volonté du Montataire Basket Ball de promouvoir son association et sa pratique sportive auprès du plus grand nombre,

Vu l'action « Temps d'activités péri scolaires » proposée dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires qui nécessite plusieurs intervenants répartis dans les écoles,

Vu l'action « Stages Sportifs » proposée dans le cadre de la promotion de l'activité physique et sportive auprès des 8/16 ans,

Considérant que les éducateurs sportifs municipaux sont déjà engagés dans les actions citées,

Considérant le niveau de qualification des deux éducateurs sportifs employés par le Montataire Basket Ball,

Considérant le rôle important de l'activité physique dans le processus éducatif des enfants,

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Autorise le Maire à signer la convention de partenariat entre la Ville et le Montataire Basket Ball pour la réalisation d'activités physiques et sportives sur les actions municipales nommées TAP (temps d'activités péri scolaires) et « Stages Sportifs ».

14 - SPORT – TENNIS CLUB DE MONTATAIRE - Versement d'un acompte sur la subvention annuelle 2016

Sur le rapport de Madame Fatima BELFQUIH, adjointe au maire, exposant :

Le Tennis Club de Montataire rencontre des difficultés financières et craint de ne pas pouvoir faire face au paiement des charges à court terme,

Dans ce cadre l'association a sollicité la Municipalité pour obtenir une avance sur la subvention annuelle 2016,

Considérant l'implication de l'association dans la vie locale,

Considérant qu'elle emploie un salarié pour mener à bien sa mission de promotion du sport notamment auprès des écoles élémentaires du territoire,

Vu l'avis favorable de la Commission Sports,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'Unanimité le versement au Tennis Club de Montataire d'un acompte de 5.000 € sur la subvention annuelle 2016.

15 - ASSOCIATION JADE – Rapport d'activité – Année 2014

Sur le rapport de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire, chargé de la jeunesse, exposant :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 1611-4 concernant le contrôle des organismes subventionnés,

Vu le rapport d'activité annuel 2014 présenté par l'association JADE,

Considérant que ce rapport doit être présenté par le Maire au Conseil municipal,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Prend acte à l'unanimité de la présentation de ce rapport rendant compte de l'activité 2014 de l'association JADE.

16 - ASSOCIATION JAD'INSERT – Rapport d'activité – Année 2014

Sur le rapport de Monsieur Jean-Pierre MERCIER, Conseiller municipal, exposant :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 1611-4 concernant le contrôle des organismes subventionnés,

Vu le rapport d'activité annuel 2014 présenté par l'association JAD'INSERT,

Considérant que ce rapport doit être présenté par le Maire au Conseil municipal,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Prend acte à l'unanimité de la présentation de ce rapport rendant compte de l'activité 2014 de l'association JAD'INSERT.

17 - DOTATION DE DEVELOPPEMENT URBAIN 2015 – Tableau des demandes de financement

Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :

Vu l'article 172 de la loi de Finances pour 2009 relatif à la création de la Dotation de Développement Urbain, destinée à financer des projets devant répondre aux objectifs prioritaires fixés chaque année par le Premier Ministre, après avis du Conseil National des Villes,

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-29, R 2334-36 et R 2334-37,

Considérant que les Communes susceptibles d'être concernées par cette dotation doivent :

- être éligibles à la Dotation de Solidarité Urbaine et Cohésion Sociale (DSU) en 2014,
- avoir plus de 20 % de la population totale située en zone urbaine sensible au 1^{er} janvier 2014,
- faire partie du périmètre d'intervention de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) c'est-à-dire sur le territoire desquelles « au 1^{er} janvier de l'année 2014, il existe au moins une convention pluriannuelle conclue avec l'Agence de Rénovation Urbaine »,
- et être parmi les 120 premières communes résultant d'un reclassement selon un indice synthétique de ressources et de charges,

Considérant que la Ville est éligible à cette dotation pour l'année 2015,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Avec 26 voix Pour et 1 voix Contre,

VALIDE les projets présentés dans le tableau annexé à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à négocier, auprès des services de l'Etat, la proposition de programmation DPV 2015.

18 - REHABILITATION DE LA HALLE PERRET EN POLE CULTUREL – Actualisation du plan de financement prévisionnel – Demande de subvention auprès du Fonds National d'Aménagement et de développement du Territoire 2015

Sur le rapport de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire, exposant :

La Ville de Montataire s'est engagée dans un projet de construction d'un Pôle culturel par la réhabilitation d'un ancien bâtiment des usines Wallut. Celui-ci participe à la mise en valeur d'un nouveau quartier, commun à Thiverny et Montataire, entre la ligne ferrée Creil-Beauvais, la rue Ambroise Croizat et la rue André Ginisti.

La halle dont il est question a été construite par le célèbre architecte Auguste PERRET en 1919 et réhabilitée en partie en 1949 après les dégâts provoqués par la guerre. Elle est aujourd'hui classée au patrimoine industriel de l'Agglomération Creilloise.

Il s'agit de développer un équipement public de qualité dans lequel l'Association Municipale pour l'Enseignement de l'Education Musicale (AMEM) pourra y installer ses activités. Celle-ci dispose en effet aujourd'hui de locaux exigus, dans l'enceinte du groupe scolaire Jean Jaurès mais également disséminés sur la commune, ce qui n'est pas sans contraintes.

Compte-tenu de l'investissement financier nécessaire à cette réhabilitation l'opération sera réalisée en trois phases :

Phase 1 : implantation de l'école de musique sur 1008 m² de plancher et implantation des locaux de « Mont' le son » sur 155m² de plancher

Phase 2 : aménagement des espaces extérieurs

Phase 3 : implantation de la salle de diffusion sur 447 m² de plancher

L'ensemble de la programmation prévoit une superficie de 1609m² de plancher.

Les demandes de subventions portent à la fois sur la maîtrise d'œuvre et les travaux de la phase 1 pour un montant global de **3 980 709,27 euros**. Le plan de financement prévisionnel a été établi ainsi :

Plan de financement prévisionnel de l'Ecole de Musique (MO + travaux de la phase 1)		
Financeurs	Participation	Pourcentage d'intervention
Ville	1 194 213 €	30 %
Conseil départemental de l'Oise	186 000 €	4,67 %
FNADT	349 159 €	8,77 %
Conseil régional de Picardie	1 224 666 €	30,77 %
FEDER	470 000 €	11,81 %
DRAC	21 500 €	0,54 %
DDU	535 172 €	13,44 %
Totaux	3 980 710 €	100 %

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE

APPROUVE le projet de réhabilitation de la Halle Perret en Pôle culturel et l'actualisation de son plan de financement prévisionnel

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre du FNADT 2015

19 - ENFANCE – CRECHE LOUISE MICHEL – Badge – Instauration d'un tarif en cas de perte

Sur le rapport de Madame BUZIN, Adjointe au Maire, chargée de l'Accompagnement de la petite enfance et de l'enfance et de l'organisation des accueils de loisirs, exposant :

Vu la délibération du Conseil municipal du 1^{er} octobre 2012,

Le fonctionnement de la crèche Louise MICHEL a intégré en 2012 la mise en place d'un système électronique d'ouverture de la porte principale par badge.

Chaque famille reçoit à l'admission de l'enfant 2 badges qui ne sont pas facturés.

Considérant qu'en accord avec les familles, il a été décidé que lorsqu'un badge était perdu, celui-ci serait facturé aux familles par le biais d'un titre de recettes,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'Unanimité d'arrêter le tarif de remplacement du badge à 7,00 € pièce.

20 – LOGEMENTS DE FONCTION PAR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE - Actualisation

Sur le rapport de Monsieur le Maire exposant :

Vu la loi du 28 novembre 1990 modifiant le dispositif juridique relatif aux logements de fonction des fonctionnaires territoriaux,

Vu le décret 2012-752 du 9 mai 2012 portant réforme du régime des concessions de logement, notamment des conditions d'attribution des logements de fonction,

Vu la délibération n° 7 du 3 octobre 1996 fixant la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction est concédé par nécessité absolue de service ou pour simple utilité de service, complétée par la délibération n° 5 du 22 octobre 1998 et la délibération n° 16 du 21 septembre 2000,

Vu la délibération n° 31 du 19 mai 2006 complétant la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction est concédé par nécessité absolue de service,

Vu la délibération n° 20 du 10 octobre 2011 actualisant la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction est concédé par nécessité absolue de service,

Vu la délibération n° 23 du 25 mars 2013 actualisant la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction est concédé par nécessité absolue de service,

Considérant que le décret susvisé modifie la notion de « nécessité absolue de service » qui est dorénavant liée au fait que « l'agent ne peut accomplir normalement son service, notamment pour des raisons de sureté, de sécurité ou de responsabilité, sans être logé sur son lieu de travail ou à proximité immédiate »,

Considérant que le décret susvisé prévoit l'application du régime réformé pour tous les logements de fonction à la date du 1^{er} septembre 2015,

Considérant que le décret susvisé limite et détermine les surfaces en fonction du nombre de personnes occupant le logement,

Considérant qu'en raison de la cessation de fonctions liées à la mise à la retraite du titulaire du logement de Directeur des Services Techniques, des mesures d'ordre interne ont été prises,

Considérant que le logement sis au 127 rue Jacques Duclos ne revêt plus un caractère de logement de fonction par nécessité absolue de service,

Considérant qu'il convient d'actualiser les emplois pour lesquels un logement de fonction par nécessité absolue de service est concédé sans gratuité des fluides,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide avec 26 voix Pour et 1 Abstention :

Article unique - A la liste des emplois ou fonctions pour lesquels un logement de fonction est concédé par nécessité absolue de service sans gratuité des fluides est modifiée l'adresse correspondant au logement de fonction du Directeur des Services Techniques :

Logement de type F5, situé au 32 rue Louis Blanc à Montataire en lieu et place du 127 rue Jacques Duclos à Montataire.

21 – CONSULTATION MEDECINE CRECHE - Renouvellement de la convention avec la MICE (Mutuelle Interentreprises de Creil et ses environs).

Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Santé Publique,

Vu le décret 2007-2030 du 20 février 2007 modifié relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans,

Vu les dispositions du Code de la Santé Publique ayant trait à la présence du médecin du service au sein des établissements d'accueil des enfants de moins de six ans,

Vu ainsi l'article R2324-38 modifié par Décret n°2010-613 du 7 juin 2010 - art. 16 prévoyant que les établissements et services d'une capacité supérieure à dix places veillent à s'assurer, compte tenu du nombre, de l'âge et des besoins des enfants qu'ils accueillent et de leur projet éducatif et social, le concours d'une équipe pluridisciplinaire composée de professionnels qualifiés, notamment dans les domaines psychologique, social, sanitaire, éducatif et culturel,

Vu l'article R2324-39 modifié par Décret n°2010-613 du 7 juin 2010 - art. 17 exposant que les établissements et services d'une capacité supérieure à dix places s'assurent du concours régulier d'un médecin spécialiste ou qualifié en pédiatrie, ou, à défaut, de celui d'un médecin généraliste possédant une expérience particulière en pédiatrie, dénommé médecin de l'établissement ou du service,

Vu l'étendue des suivantes missions du médecin énoncées à l'article précité,

Vu l'article 2324-40 du Code de la Santé Publique Modifié par Décret n°2007-230 du 20 février 2007 - art. 26 JORF 22 février 2007 précisant que les modalités du concours du médecin sont fixées par voie conventionnelle entre l'établissement ou le service et le médecin, ou l'organisme qui l'emploie, conformément au règlement de fonctionnement, en fonction du nombre des enfants accueillis et de leur état de santé, à moins que le médecin et l'établissement ou le service ne relèvent de la même collectivité publique,

Vu les dispositions combinées de l'article 30 du Code des marchés publics et de l'article 28 III de ce même Code relatifs respectivement aux marchés de service pouvant être passés sous la forme d'une procédure adaptée, et aux modalités d'organisation de la procédure adaptée lorsque le seuil n'excède pas les quinze mille euros hors taxes,

Vu notre délibération n° 22 du 25 mars 2013, prévoyant la mise en place d'une convention avec la Mutuelle Entreprises de Creil et ses environs en vue de la réalisation de prestations de consultations médicales préventives des enfants fréquentant la crèche et de conseils sanitaires auprès de l'équipe de la Crèche, à raison de 2 demi-journées par mois,

Considérant les difficultés rencontrées pour recruter un médecin spécialisé dans la pédiatrie sur des missions ponctuelles au sein de nos établissements d'accueil d'enfants de moins de six ans,

Considérant la proposition émanant de la MICE permettant la réalisation des missions du médecin au sein de nos structures d'accueil des enfants de moins de six ans, sous la forme d'une prestation de service et considérant le coût proposé pour cette prestation,

Considérant la nécessité de renouveler cette convention,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE A L'UNANIMITE :

Article 1 : De renouveler la convention avec la MICE en vue de la réalisation de prestations de consultations médicales préventives des enfants fréquentant la crèche et de conseils sanitaires auprès des familles et de l'équipe de la crèche, à raison de 2 demi-journées par mois établies selon un coût forfaitaire mensuel de 675 € TTC soit 8 100 euros TTC par an sur 3 ans.

Article 2 : Les crédits prévus à cet effet seront inscrits au budget de la Ville selon l'affectation suivante : DRH2.3/64 article 611.

Article 3 : D'autoriser en conséquence Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention à compter **du 1er décembre 2015 au 30 novembre 2018.**

22 - DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - COMPTE RENDU

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des engagements qu'il a souscrits, dans le cadre de sa délégation de pouvoirs confiée par le Conseil Municipal, dans sa séance du 14 avril 2014 en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités :

N°	TITRE DE LA DECISION	OBJET DE LA DECISION	RECUE EN SOUS PREFECTURE LE	RENDUE EXECUTOIRE LE
1	Marché de carburant lot 1 fourniture de supers carburants et de gazole par approvisionnement à la pompe avenant de transfert	Marché de carburant lot 1 fourniture de supers carburants et de gazole par approvisionnement à la pompe avenant de transfert de la société TOTAL MARKETING SERVICES vers la Société TOTAL MARKETING FRANCE	02/07/2015	07/07/2015
2	L'élu d'aujourd'hui	Contrat d'insertion publicitaire pour un montant de 1848 € TTC	07/07/2015	09/07/2015
3	Les pays du Nord en Fête	Contrat d'insertion publicitaire pour un montant de 1236 € TTC	07/07/2015	09/07/2015
4	Création d'un éclairage cavée d'Angy	Création d'un éclairage Cavée d'Angy par la société EIFFAGE ENERGIE pour un montant de 14459 € TTC	07/07/2015	09/07/2015
5	Fourniture de colis alimentaires de Noël pour les retraités	Fourniture de colis alimentaires de Noël pour les retraités avec la société PJV	07/07/2015	09/07/2015
6	Acquisition d'un BERLINGO 4X4 club Diesel	Acquisition d'un BERLINGO 4X4 club Diesel auprès de l'entreprise UGAP pour un montant de 25455,66 € TTC	07/07/2015	09/07/2015
7	Mise à disposition Gite – La libre pensée de l'Oise	Mise à disposition Gite – La libre pensée de l'Oise du 17 au 24/08/2015	08/07/2015	10/07/2015
8	Cie ALULA asbl « Poids plume »	Présentation d'un spectacle par la Cie ALULA asbl intitulé « Poids plume » montant de la prestation 4500 € TTC	08/07/2015	10/07/2015
9	Cie de l'Arcade « le jardinier »	Présentation d'un spectacle par la Cie de l'Arcade intitulé « Le jardinier » montant de la prestation 3692,50 € TTC	08/07/2015	10/07/2015
10	Sicalines SARL « Comme neuf »	Présentation d'un spectacle par Sicalines SARL intitulé « Comme neuf »- montant de la prestation 4958,50 € TTC	08/07/2015	10/07/2015
11	Convention de formation pour Mr GODARD Stéphane du 17 au 19 août 2015 avec CEDIS	Convention de formation pour Mr GODARD Stéphane du 17 au 19 août 2015 avec CEDIS – montant de la formation 450 € TTC	08/07/2015	10/07/2015
12	Prestation pour l'implantation de panneaux d'affichage 14/24 secondes dans le gymnase marcel Coene	Prestation pour l'implantation de panneaux d'affichage 14/24 secondes dans le gymnase marcel Coene – entreprise retenue STRAMATEL pour un montant de 2892 € TTC	10/07/2015	16/07/2015
13	Concession de terrain	Accord donné à Mr Mouhamad ABDOULBASIT pour fonder une concession temporaire (15 ans) à compter du 10 juillet 2015	-	16/07/2015

14	Concession de terrain	Accord donné à Mme Julia FARTO HENRIQUES pour fonder une concession trentenaire (30 ans) à compter du 08 juillet 2015	-	16/07/2015
15	Raccordement électrique de la Maison de santé	Raccordement électrique de la Maison de santé confié à la RRCAM pour un montant de 12923,59 TTC	15/07/2015	21/07/2015
16	Aménagements paysagers périphériques du dojo communal	Aménagements paysagers périphériques du dojo communal effectué par la Société EUROVIA pour un montant de 13221,88 € TTC	15/07/2015	21/07/2015
17	Mission de conseil en urbanisme	Mission de conseil en urbanisme confiée à OZAS ARCHITECTURE ET URBANISME montant de la prestation 16320 € TTC	16/07/2015	21/07/2015
18	Convention de formation	Convention de partenariat financier passée entre la ville de Montataire et Ponts formation Conseil coût de la formation 3348 € TTC	16/07/2015	21/07/2015
19	Fourniture et pose d'un parcours de santé au parc urbain « Le Prieuré »	Fourniture et pose d'un parcours de santé au parc urbain « Le Prieuré » - contrat avec l' Office National des Forêts – montant de la prestation 12132 € TTC	20/07/2015	23/07/2015
20	Insertion publicitaire	Comédiance – contrat d'insertion publicitaire pour un montant de 3890,58 € TTC	20/07/2015	23/07/2015
21	La BATOUDE « Moi Joséphina »	Contrat avec La BATOUDE centre des arts du cirque et de la rue pour la présentation d'un spectacle intitulé « Moi Joséphina » le 18/12/2015 – montant de la prestation 2500 € TTC	20/07/2015	23/07/2015
22	Samedi 14 PUBLISHING « Evelyne GALLET »	Contrat avec Samedi 14 PUBLISHING pour la présentation d'un spectacle intitulé « Evelyne GALLET » le 03/06/2016 montant de la prestation 1899 € TTC	20/07/2015	23/07/2015
23	Le Tas de sable – Che Panses Vertes – « ou je vais quand je ferme les yeux ? »	Contrat avec Le Tas de sable – Che Panses Vertes pour la présentation d'un spectacle intitulé « ou je vais quand je ferme les yeux ? » les 05 et 06 février 2016 – montant de la prestation 2954 € TTC	20/07/2015	23/07/2015
24	Asterios spectacles « Claire DITERZI »	Contrat avec Asterios spectacles pour la présentation d'un spectacle intitulé « Claire DITERZI » le 28/01/2016 montant de la prestation 6330 € TTC	20/07/2015	23/07/2015
25	Convention de formation	Convention de partenariat financier avec la Croix Rouge formation « Recyclage SST » le 28/08 et 07/10/2015 coût de la prestation 1380 € TTC	20/07/2015	23/07/2015
26	Convention de formation	Convention de partenariat financier avec APAVE formation « Recyclage du CACES R386 1A » les 15 et 16/10/2015 coût de la prestation 504 € TTC	20/07/2015	23/07/2015
27	Convention de formation	Convention de partenariat financier avec APAVE formation « Recyclage du CACES R372 Cat1 » le 14 et 18/09/2015 coût de la prestation 564 € TTC	20/07/2015	23/07/2015
28	Convention de formation	Convention de partenariat financier avec TPMA formation inscription colloque « Pédagogies et Petites enfance » les 21 et 22/09/2015 coût de la prestation 900 € TTC	20/07/2015	23/07/2015

29	Convention de formation	Convention de partenariat financier avec l'organisme Petit à Psy formation « la mission d'information juridique » coût de la prestation 158,40 € TTC	20/07/2015	23/07/2015
30	Contrat JAMENDO SA	Contrat relatif à un abonnement annuel au catalogue de musique Jamendo Licensing	22/07/2015	27/07/2015
31	Concession de terrain – renouvellement	Accord donné à Mr Yves JOUAN pour renouveler de 15 ans la concession délivrée 18/09/1969	-	25/08/2015
32	Concession de terrain – renouvellement	Accord donné à Mme Danièle SALOMEZ pour renouveler de 15 ans la concession délivrée 08/10/1984	-	25/08/2015
33	Concession de case de columbarium renouvellement	Accord donné à Mme THIERRY Fernande pour renouveler de 15 ans une case à compter du 08/11/2014	-	25/08/2015
34	Reprise de concessions	Décision de reprise de concessions échues et non renouvelées	-	25/08/2015
35	Concession de case de columbarium	Accord donné à Mme Josiane NACACHIAN pour une cavurne de 15 ans à compter du 31/07/2015	-	25/08/2015
36	Concession de terrain – renouvellement	Accord donné à Mme GHORABI Malika pour renouveler de 30 ans la concession délivrée 04/05/1964	-	27/08/2015
37	Concession de terrain – renouvellement	Accord donné à Mme DELCOMMUNE Marie-Louise pour renouveler de 15 ans la concession délivrée 02/09/1964	-	27/08/2015
38	Démolition de deux murs séparatifs à l'école Jacques Decour	Démolition de deux murs séparatifs à l'école Jacques Decour pour un montant de 9.000 € TTC	21/08/2015	08/09/2015
39	Fourniture de menuiseries à la bibliothèque Paul Eluard	Fourniture de menuiseries à la bibliothèque Paul Eluard pour un montant de 14.022,66 € TTC	21/08/2015	08/09/2015
40	Convention avec Projet Action 60 – Café échanges des parents	Convention avec Projet Action 60 – Café échanges des parents	24/08/2015	28/08/2015
41	Mise à disposition d'une salle de l'école Jacques Decour Elémentaire à l'Espace Huberte d'Hoker	Mise à disposition d'une salle de l'école Jacques Decour Elémentaire à l'Espace Huberte d'Hoker – atelier sophrologie/relaxation un mercredi tous les 15 jours	28/08/2015	01/09/2015
42	Concession de terrain	Accord donné à Mr Samir SENINI pour fonder une concession temporaire (15 ans) à compter du 27 août 2015	-	01/09/2015
43	Convention de formation	Convention de partenariat financier avec AUDIVITIS concernant la formation intitulée « Viticulture et animation viticole » les 09/09 et 15/10/2015 coût de la prestation 1452 € TTC	03/09/2015	08/09/2015
44	Relais d'assistantes maternelles – réunion d'information avec l'IRCEM	Relais d'assistantes maternelles – réunion d'information avec l'IRCEM le 06/10/2015	10/09/2015	15/09/2015

45	Mise à disposition du Palace – Teatro Di Fabio	Mise à disposition du Palace à la compagnie Teatro Di Fabio en vue d'une résidence de création de spectacle du 07/09 au 12/09/2015	10/09/2015	15/09/2015
46	Diaphane « spots, glisser la ville »	Contrat avec l'association DIAPHANE pour la mise en place d'une exposition intitulée « Spots, glisser la ville » du 19/09 au 31/10/2015	10/09/2015	15/09/2015
47	Espace Huberte d'Hoker – intervenant sophrologie	Convention avec le Cabinet MEGROT pour des ateliers de sophrologie/relaxation de septembre à décembre 2015 – coût de la prestation 675 € TTC	10/09/2015	15/09/2015
48	Mise à disposition Eglise – Les amis du Château	Mise à disposition de l'Eglise Notre Dame à l'association les Amis du Château les 19 et 20/09/2015	10/09/2015	15/09/2015
49	Cie des Petits pas dans les grands – avenant n° 2 à la convention d'objectifs 2015	Cie des Petits pas dans les grands – avenant n° 2 à la convention d'objectifs 2015	10/09/2015	15/09/2015
50	L'Océan Nomade « Toma Sidibé »	Contrat avec l'Océan Nomade pour la présentation d'un spectacle intitulé « Toma Sidibé » le 21/11/2015 montant de la prestation 3000 € TTC	14/09/2015	15/09/2015
51	Cie Caus'toujours « comment mémé est montée au ciel »	Contrat avec la Cie CAUS'TOUJOURS pour la présentation d'un spectacle intitulé « Comment mémé est montée au ciel et autres rêveries » les 24 et 25/11/2015 – montant de la prestation 2900 € TTC	14/09/2015	15/09/2015
52	ADAMS FAMILY PRODUCTIONS « Avant j'étais un lascar gay mais ça c'était avant.... Majid BERHILA	Contrat avec Adams Family Productions pour la présentation d'un spectacle de Majid BERHILA intitulé « Avant j'étais un lascar gay mais ça c'était avant » le 03/10/2015 – montant de la prestation 4431 € TTC	14/09/2015	15/09/2015
53	Mise à disposition mobilier scolaire à la Mairie de Monchy St Eloi	Mise à disposition de mobilier scolaire (10 chaises) pour une classe de CP à la Mairie de Monchy Saint Eloi année scolaire 2015/2016	14/09/2015	15/09/2015
54	Concession de terrain – renouvellement	Accord donné à Mr Hubert BAS pour renouveler de 15 ans une concession délivrée le 19/03/1965	-	16/09/2015
55	Concession de case de columbarium – renouvellement	Accord donné à Mr Claude FOUCART pour le renouvellement d'une case de 15 ans délivrée le 18/08/1999	-	16/09/2015
56	Concession de terrain – renouvellement	Accord donné à Mme Mireille COMPIEGNE pour renouveler de 15 ans la concession délivrée 12/06/1970	-	16/09/2015
57	Concession de terrain – renouvellement	Accord donné à Mme Blulette LORTON pour renouveler de 15 ans la concession délivrée 18/06/1985	-	16/09/2015
58	Recouvrement des produits communaux autorisation permanente de poursuites	Autorisation permanente de poursuites est donnée à Mr DOSIMONT Christophe Trésorier principal jusqu'à la somme de 300 €	17/09/2015	22/09/2015
59	Fourniture de matériel de cuisine	Acquisition d'une sauteuse braisière à gaz à basculement manuel 100 litres auprès de la sté 3 C NORD PICARDIE pour un montant de 7378,80 € TTC	17/09/2015	22/09/2015

60	Mise à disposition Petite Chapelle à l'association CAPOEIRA PICARDIE	Mise à disposition de la Petite Chapelle à l'association CAPOEIRA PICARDIE de septembre 2015 à juin 2016 dans le cadre d'un atelier de capoeira	17/09/2015	22/09/2015
61	Convention avec l'UDAF de l'Oise – Lire et faire lire – Crèche et Multi-accueil	Mise à disposition d'une salle située à la crèche les lundis et vendredis – semaine paire et d'une salle au multi-accueil les lundis semaine impaire dans le cadre de l'action « lire et faire lire »	17/09/2015	22/09/2015
62	Marché complémentaire - réalisation d'une mission d'expertise et de conseil - accompagnement financier et fiscal de la ville de Montataire	Prestations de conseils pour la refonte de la politique de tarification des services publics locaux de la Ville de Montataire avec le Cabinet TERRITOIRES et CONSEIL pour un montant de 18.618 € TTC	17/09/2015	22/09/2015
63	Artistes et Compagnie « Thierno Diallo »	Présentation d'un spectacle « Thierno Diallo » les 17 et 18 novembre 2015 – Montant de la prestation 1770 € TTC	21/09/2015	25/09/2015
64	Mise à disposition du Palace à l'association TOUFOULKAN	Mise à disposition du Palace à l'association TOUFOULKAN pour un spectacle intitulé « un bel été » le 31/10/2015 – Mise à disposition à titre gracieux	21/09/2015	25/09/2015
65	Contrat passé avec Kinexpo « Exposition les jeux vidéo »	Exposition « les jeux vidéo » du 9 au 21 novembre 2015 dans le cadre de l'opération « semaine du jeu vidéo 2015 » - montant de la prestation 690 € TTC	21/09/2015	25/09/2015
66	Contrat passé avec l'association Ordirétro préservation et culture du jeu vidéo « découverte sur le rétro gaming »	Prestation ludique autour des jeux vidéo le 21 novembre 2015 dans le cadre de l'opération « semaine du jeu vidéo 2015 » - montant de la prestation 650 € TTC	21/09/2015	25/09/2015
67	Contrat de séjour Résidence Maurice MIGNON	Contrat de séjour à la Résidence Maurice MIGNON avec Madame GRANTHOMME Mireille	21/09/2015	25/09/2015
68	Régie d'avances du service culturel modificatif n° 07	Régie d'avances du service culturel modificatif n° 07 – article 1 de la décision du 15 juin 2000 est modifié ainsi le montant maximum de l'avance consentie est ramené à la somme de 4573 €	24/09/2015	30/09/2015
69	Location exposition : les mille et une nuits » du CR2L Picardie	Location exposition : les mille et une nuits » du CR2L Picardie montant de la prestation 50 € TTC	24/09/2015	30/09/2015
70	Contrat passé avec Mr Ludovic SOULIMAN et le CR2L Picardie « le secret de l'univers : contes du Maghreb et des mille et une nuits »	Contrat passé avec Mr Ludovic SOULIMAN et le CR2L Picardie « le secret de l'univers : contes du Maghreb et des mille et une nuits » les 13 et 14 octobre 2015 montant de la prestation 1200 € TTC	24/09/2015	30/09/2015
71	Reprise de concession en état d'abandon	Reprise de concession en état d'abandon	-	30/09/2015
72	Gommette Production « Niet Popov »	Contrat avec Gommette Production pour la présentation d'un spectacle David Sire « Niet Popov » + goûter philosophique les 22 et 23 janvier 2016 pour 4 représentations montant de la prestation 7722,60 € TTC	24/09/2015	30/09/2015

73	Recouvrement des produits communaux autorisation permanente de poursuites	Abrogation de la décision n° 24-2015 du 04/09/2015 – une autorisation de poursuite générale est donnée à M. Christophe DOSIMONT, trésorier principal des finances de la ville.	30/09/2015	06/10/2015
74	Association ULAL DTO – Saison 2015/2016	Un contrat est passé avec l'Association ULAL DTO – Saison 2015/2016 – l'apport en coproduction est fixé à 3.000 € HT	01/10/2015	06/10/2015
75	Cristal production « les hurlements d'Leo »	Un contrat est établi avec Cristal Production pour la présentation d'un spectacle « les hurlements d'Leo » le 04 décembre – montant de la prestation 5.200€ TTC	01/10/2015	06/10/2015
76	F2F MUSIC « Luciole »	Un contrat est établi avec F2F MUSIC pour la présentation d'un spectacle « Luciole » le 28 janvier 2016 – montant de la prestation est de 3.000 € TTC	01/10/2015	06/10/2015
77	Théâtre de l'Exil – ateliers théâtre adultes	Mise en scène d'ateliers de théâtre adultes saison 2015-2016 animés par Christian BESSON montant de la prestation 48 € TTC de l'heure	01/10/2015	06/10/2015
78	Remboursement de dépôt de garantie résidence Maurice MIGNON à Madame LANTEZ Micheline	Remboursement de dépôt de garantie résidence Maurice MIGNON à Madame LANTEZ Micheline	01/10/2015	06/10/2015
79	Remboursement de dépôt de garantie résidence Maurice MIGNON à Madame BERNARD Yvonne	Remboursement de dépôt de garantie résidence Maurice MIGNON à Madame BERNARD Yvonne	01/10/2015	06/10/2015
80	Mise à disposition du Palace – Conseil Départemental de l'Oise	Mise à disposition du Palace au Conseil Départemental de l'Oise le 15 mars 2016 à titre gracieux pour la présentation du spectacle « Godin mon héros »	01/10/2015	06/10/2015
81	Actions culturelles – petite enfance/multi-accueil/RAM	Actions culturelles – petite enfance/multi-accueil/RAM : dans le cadre de leur résidence au Palace, la Cie des Petits pas dans les grands interviendra au sein des structures de la petite enfance autour de sa création « En t'attendant ».	01/10/2015	06/10/2015
82	Convention de partenariat financier avec le Conseil Départemental de l'Allier	Convention de partenariat financier avec le Conseil Départemental de l'Allier formation « NEUJ'PRO » le 08 octobre 2015 montant de la prestation 240 € HT	01/10/2015	06/10/2015
83	Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du square et de l'entrée de la ville dans la continuité du carrefour des Forges	Réalisation d'une maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du square et de l'entrée de la ville dans la continuité du carrefour des Forges – contrat confié à l'entreprise SLG PAYSAGE – montant de la prestation 15.000 € TTC	01/10/2015	06/10/2015
84	Transports par car d'élèves du 1^{er} degré – navettes internes : piscine/école Joliot Curie et Casanova	Transports par car d'élèves du 1 ^{er} degré – navettes internes : piscine/école Joliot Curie et Casanova – marché confié aux CARS CHARLOTS montant de la prestation 60,50 € TTC par rotation	01/10/2015	06/10/2015